

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/031/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ - Attribution d'une subvention à l'association "Grain de la Vallée" œuvrant dans le domaine de la transition écologique - Approbation d'une convention de subventionnement.

25-42174-DTEM

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La prise en considération des principes de la transition écologique dans le fonctionnement quotidien de notre ville et la prise de conscience de la nécessaire préservation de la biodiversité et de la protection du vivant, impliquent une sensibilisation soutenue de la population, afin que toutes les marseillaises et tous les marseillais s'approprient les gestes au quotidien qui correspondent à une mise en application concrète.

En 2025 la Ville de Marseille souhaite soutenir l'association « Grain de la Vallée » sise à Marseille dans le 11ème arrondissement, qui propose un projet d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en matière de transition écologique au sens large, et de sensibilisation du public en particulier.

Le « Grain de la Vallée » est un tiers-lieu citoyen engagé dans la transition écologique, environnementale, sociale et sociétale. Ce lieu est un espace d'émancipation d'initiatives collectives, de rencontres et de sociabilité, de propositions d'actions basées sur l'échange de compétences complémentaires.

L'enjeu pour cette association consiste donc à aménager un secteur bien défini, ayant pour objectifs de sauvegarder la biodiversité en milieu urbain, de protéger les sols contre l'érosion, d'offrir un lieu privilégié d'apaisement et de connexion à l'essentiel, de créer du lien social et de la mixité à travers des activités de reconnexion à la nature, et de développer une démarche d'intelligence écologique territoriale en termes d'économie circulaire.

Le projet se conçoit autour des pôles thématiques suivants :

- Biodiversité, jardin, agriculture urbaine : pôle orienté sur un relai de biodiversité expérimental et sur l'accueil d'une ferme florale agro-écologique dénommée « Fleurs de Marseille » ;
- Alimentation durable : pôle orienté sur le fonctionnement d'une épicerie paysanne en circuit court ;
- Économie circulaire : pôle orienté sur une briqueterie artisanale dénommée « Raz de terre » induisant la création de la filière « argile circulaire » permettant le transit des matières premières non utilisées dans les ateliers de céramistes et de santonniers du Pays d'Aubagne ;
- Culture : pôle induisant la participation de cinq artistes résidents permanents avec pour objectif de défendre l'art comme outil de transformation du territoire ;
- Bien-être : pôle proposant des activités hebdomadaires visant au mieux-être physique, psychique et relationnel ;
- Animation et actions citoyennes : pôle proposant des ateliers tous publics ;
- Gestion écologique et restauration des milieux : pôle reposant sur des inventaires de la biodiversité, sur l'expérimentation d'une mare pédagogique et sur un plan de gestion écologique du terrain.

Plus largement à l'échelle du territoire, ce tiers-lieu joue un rôle important dans la préservation des continuités écologiques et s'inscrit pleinement dans le fonctionnement écologique de la vallée de l'Huveaune.

Le dossier 00008819 correspondant à une demande de subvention de fonctionnement a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 24 500 Euros (vingt quatre mille cinq cents Euros), réglée en un seul versement. Une convention de subventionnement est établie.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES
CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS
VU LE DÉCRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001 PRIS POUR L'APPLICATION DE
L'ARTICLE 10 DE LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 ET RELATIF À LA
TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES
PERSONNES PUBLIQUES**

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

- ARTICLE 1** Est attribuée à l'association « Grain de la Vallée » (tiers 151639) dont le siège social est situé à Marseille dans le 11^{ème} arrondissement, une subvention de fonctionnement de 24 500 Euros (vingt quatre mille cinq cents Euros) pour l'année 2025, initiée par la demande 00008819 (numéro PROGOS 00014638).
- ARTICLE 2** Est approuvée la convention de subventionnement, ci-annexée, passée entre la Ville de Marseille et l'association « Grain de la Vallée », fixant les modalités d'attribution de la subvention.
- ARTICLE 3** La dépense sera imputée sur les crédits du budget de fonctionnement 2025 de la Direction Transition Écologique et Mobilités – Service Espaces Naturels et Biodiversité – Article 65748.1 / Sous-chapitre 70 / Service 01313.
- ARTICLE 4** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention sus-visée.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**